



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

<b>Identification de la préparation</b>	CZ131Series
<b>Utilisation de la substance/préparation</b>	Impression jet d'encre
<b>N° version</b>	01
<b>Date de révision</b>	25-Sept-2012
<b>N° CAS</b>	Mélange
<b>Identification de la société</b>	Hewlett Packard Belgium B.V.B.A./S.P.R.L Luchtschipstraat 1, Rue de l'Aéronef 1140 Brussel/Bruxelles België/Belgique Téléphone 32 2 729 71 11  Service HP chargé des effets sur la santé (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 070 245 245

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Examen d'Urgence** Le contact avec les yeux et la peau peut provoquer une irritation.

### Effets aigus sur la santé

<b>Contact avec la peau</b>	Les risques potentiels résultent en principe de l'exposition aux composants. <i>1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone</i> Le contact avec la peau peut provoquer une irritation. <i>Diol aliphatique</i> Le contact avec la peau peut provoquer une irritation. <i>pyrrolidone-2</i> Le contact avec la peau peut provoquer une irritation.
<b>Contact avec les yeux</b>	<i>1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone</i> Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. <i>Diol aliphatique</i> Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. <i>pyrrolidone-2</i> Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. <i>Substitut de sel de sulfonate de naphthalène N° 11</i> Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
<b>Inhalation</b>	<i>1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone</i> L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires. <i>Diol aliphatique</i> L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires. <i>pyrrolidone-2</i> L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	<i>1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone</i> L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées. <i>pyrrolidone-2</i> L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des diarrhées.

## Effets potentiels sur la santé

### Voies d'exposition

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux

Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

### Effets chroniques sur la santé

Aucun à notre connaissance.

### Carcinogénicité

Aucun des ingrédients n'a été classé comme carcinogène par l'UE, l'IARC, le MAK, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.

### Autres informations

L'encre magenta n'est pas répertoriée dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

### Classification

Non classé.

### Dangers physiques

Non classé comme présentant un risque physique.

### Dangers pour la santé humaine

Non classé comme présentant un risque pour la santé.

### Dangers pour l'Environnement

Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CAS	Pourcentage	No.-CE	Classification
1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone	3445-11-2	< 10	222-359-4	
pyrrolidone-2	616-45-5	< 5	210-483-1	Xi;R36/38
Diol aliphatique	Propriétaire	< 10	Propriétaire	
Substitut de sel de sulfonate de naphthalène N° 11	Propriétaire	< 5	Propriétaire	
Eau	7732-18-5	> 70	231-791-2	

### Commentaires sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

Ce produit a été évalué à l'aide de critères spécifiés dans les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs amendements.

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, faire prodiguer des soins médicaux.

### Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, faire prodiguer des soins médicaux.

### Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, faire prodiguer des soins médicaux.

### Ingestion

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

### Conseils généraux

Pas d'information supplémentaire.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Point d'éclair

> 93.3 ° C (> 200 ° F) Setaflash vase clos

### Moyen d'extinction approprié

CO<sub>2</sub>, eau ou poudre sèche

### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun à notre connaissance.

### Risques d'incendie/d'explosion rares

Aucun à notre connaissance.

### Méthodes particulières d'intervention

Aucun n'est établi.

### Produits de combustion dangereux

Voir la section 10.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles

Porter l'équipement personnel de protection approprié.

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Procédures de confinement</b>	Endiguer le matériau renversé, vers où ceci est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte.
<b>Autres informations</b>	Enlever avec un absorbant inerte. Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Stockage</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Autres données d'exposition</b>	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
<b>Contrôles de l'exposition</b>	Utiliser dans une zone correctement ventilée.
<b>Contrôle de l'exposition professionnelle</b>	
<b>Général</b>	Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.
<b>Mesures d'hygiène</b>	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Non disponible.
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Forme</b>	Non disponible.
<b>Couleur</b>	Magenta
<b>Odeur</b>	Non disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	7 - 7.6
<b>Point d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	> 93.3 ° C (> 200 ° F) Setaflash vase clos
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % volumique</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % volumique</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	2 cP
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion</b>	Non disponible.
<b>Point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>densité</b>	1 - 1.2
<b>COV</b>	< 243 g/l

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de sa décomposition, ce produit peut émettre des oxydes azotés gazeux, du monoxyde et du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de masse moléculaire faible.
<b>Stabilité</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Matières à éviter</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Ne se produira pas.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	Cette formule d'encre n'a pas été testée en ce qui concerne ses effets toxicologiques éventuels. Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Toxicité aquatique</b>	CL50/96h/Vairon (Pimephtales promelas) => 750 mg/L
---------------------------	--

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.
--	--

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Autres informations</b>	Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).
----------------------------	--

### ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### RID

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

---

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage

<b>Contient</b>	1-(2-hydroxyéthyl)-2-pyrrolidone, Diol aliphatique, Eau, pyrrolidone-2, Substitut de sel de sulfonate de naphthalène N° 11
-----------------	--

**Étiquetage CE** Ce produit ne requiert aucun étiquetage dans le cadre de la Directive européenne 1999/45/CE.

<b>Informations réglementaires</b>	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
------------------------------------	--

<b>Autres informations</b>	Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments). Exposure Limits (See Section 8): Executive regulation of Minister of Labour and Social Policy dated Nov. 29, 2002 concerning the highest exposure limits and volume of factors harmful for health and environment at work (Official Journal of Laws no 217/2002 item 1833 with further amendments).
----------------------------	---

---

## 16. AUTRES DONNÉES

<b>Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3</b>	R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
--	---

<b>Autres informations</b>	Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.
----------------------------	---

**Clause de non-responsabilité** La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

**Date de publication** 25-Sept-2012

**Informations relatives au fabricant** Hewlett-Packard Company  
3000 Hanover Street  
Palo Alto, California 94304-1112 US  
(Ligne directe) 1-503-494-7199  
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

#### Explication des abréviations

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Tasse Ouverte De Cleveland
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils